



Conseil du développement industriel

Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Gestion générale des risques

Gestion générale des risques

Rapport du Directeur général

Faisant suite au rapport du Directeur général présenté à la quarante-septième session du Conseil du développement industriel ([IDB.47/16](#)), le présent document fait le point sur la stratégie de l'ONUDI en matière de gestion générale des risques.

I. Rappel

1. Le présent document donne des informations sur les progrès accomplis depuis la publication, le 7 mai 2018, du rapport [IDB.46/7-PBC.34/7](#), qui décrivait les premières mesures prises et celles qu'il était prévu de prendre pour mettre en œuvre le dispositif de gestion des risques de l'ONUDI. Ces mesures consistaient à créer le Comité de gestion des risques et à mener des activités en lien avec la définition et l'évaluation du profil de risque de l'ONUDI, et notamment à faire face à la récente réduction du nombre de membres de l'Organisation.
2. Le retrait d'États Membres étant alors considéré comme un risque critique pour l'Organisation (conclusion 2016/8 du Comité des programmes et des budgets), le Directeur du Département des relations extérieures a été nommé Coordonnateur de la gestion des risques et Président du Comité de gestion des risques. Dans son rapport [IDB.47/16](#), le Directeur général a rendu compte des principales activités menées par le Comité en 2018-2019, à savoir : une entreprise de cartographie des risques à l'échelle de l'Organisation ; la création d'une matrice des risques internes ; l'élaboration d'une méthode d'estimation des risques ; et l'élaboration d'un plan de travail fondé sur le modèle de maturité des risques.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Faits nouveaux

3. En novembre 2019, prenant acte de l'importance croissante que le Secrétariat accordait à cette question, le Directeur général a nommé une personne à temps plein pour coordonner la gestion des risques et la continuité des opérations.
4. Les États Membres, isolément ou dans des déclarations adressées aux organes directeurs de l'ONUDI, les auditeurs externes, le Corps commun d'inspection (CCI), le Comité consultatif pour les questions d'audit et le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, dans son évaluation de la performance organisationnelle pour 2019, se sont tous déclarés favorables à l'élaboration d'une stratégie globale de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation.
5. Dans l'intervalle, la pandémie de COVID-19 a fait apparaître un nouveau risque : le 16 mars 2020, l'ONUDI et les autres organisations sises à Vienne ont fermé le Centre international de Vienne, conformément à la stratégie de confinement annoncée par le gouvernement hôte. Au cours des dix semaines de confinement qui ont suivi, l'ONUDI s'est tournée vers des dispositifs de télétravail et a pu assurer la continuité du service pour ses États Membres.
6. Au cours de cette période, le Secrétariat a coopéré étroitement avec l'équipe spéciale multifonctionnelle sur la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion ; contribué au rapport du CCI sur les approches et les utilisations de la gestion des risques institutionnels dans les organisations du système des Nations Unies (à paraître en 2020) ; élaboré une cartographie complète des services de certification ; et rédigé la première circulaire du Directeur général sur la politique de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI. Cette circulaire est actuellement examinée en interne.
7. Le 1^{er} juin 2020, une restructuration du Secrétariat a été l'occasion de créer, dans le Cabinet du Directeur général, le poste de Conseiller spécial du Directeur général pour la coordination des opérations et la gestion des risques. Le Conseiller spécial s'occupera de toutes les activités menées jusqu'alors par le Comité de gestion des risques et poursuivra l'élaboration de la politique de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI, conformément aux meilleures pratiques préconisées dans le cadre intégré de la gestion des risques institutionnels du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, adaptées aux risques propres à l'Organisation.
8. Au cours des mois à venir, le Bureau du Conseiller spécial se concentrera sur les risques les plus importants auxquels est exposée l'Organisation (comme les conséquences d'une réduction du nombre de ses membres et la fraude) ; sur la cohérence des initiatives menées en parallèle, comme la révision du dispositif de contrôle interne et l'établissement du tout premier budget de l'ONUDI axé sur les résultats ; et sur l'introduction progressive d'une culture de l'estimation, du suivi et de la gestion des risques dans l'ensemble de l'Organisation.
9. L'initiative d'optimisation des ressources dans le domaine de la coopération technique, lancée par le Secrétariat en mars 2019, est destinée à faire passer à un niveau supérieur la prestation de services de l'Organisation aux États Membres en favorisant une plus grande spécialisation fonctionnelle au sein du Secrétariat et en créant des synergies qui soient sources d'économies. Elle promet aussi une gestion plus stricte des risques dans les activités de l'ONUDI, puisque le suivi des progrès incombera à un groupe de spécialistes dûment formés.

III. Mesure à prendre par le Comité

10. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.